



**BERNAY**  
LA VILLE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Décembre 2024

Délibération n° 95-2024

Rapporteur : Louis CHOAIN

**Votants : 29**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, Ulrich SCHLUMBERGER à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Thérèse FICHET

Date de la convocation : Jeudi 06 décembre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

## Objet :

### RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2024

## Exposé des motifs :

La Ville de Bernay a été éligible au titre de l'année 2019 à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS). Le montant versé en 2023 à la commune représente **589 013 €** et est intégré à la dotation globale de fonctionnement (DGF).

L'objectif de cette dotation versée par l'État est d'aider les communes à financer leurs actions de fonctionnement en matière de développement social urbain.

L'article L. 1111-2 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2014-173 du 21 février 2014, prescrit que les communes bénéficiaires de la DSU doivent en justifier l'emploi au travers d'un rapport annuel présenté au Conseil Municipal et dressant l'état des lieux des politiques menées par la ville en matière de développement social urbain, notamment dans les domaines touchant à l'insertion des populations fragilisées, aux services sociaux et à la jeunesse.

Le compte administratif 2023 fait apparaître les efforts financiers de la Ville suivants :

**Gratuité et médiation culturelle** : Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture

**Le Théâtre LE PIAF :**

Le budget artistique consacré à l'ensemble des évènements gratuits représente **60 910 €** en 2023. Ce budget ne comprend pas les frais de fonctionnement, de personnels et de communication du service culturel. La programmation à destination des scolaires du premier degré de la Ville a permis d'accueillir 2800 enfants.

Le festival « Côté Cour Côté Jardin » a proposé 10 spectacles d'arts de la rue en juillet 2023.

4 851 spectateurs ont été accueillis gratuitement en 2023. Il s'agit de spectacles multidisciplinaires proposant du théâtre, de la danse, du mime et du cirque dans l'espace public.

### **Médiathèque/Ludothèque :**

Le budget culturel de la médiathèque-ludothèque consacré à l'ensemble des événements représente près **25 000 € TTC** en 2023 sans compter la masse salariale correspondant à ces animations.

La fréquentation a enregistré une certaine augmentation par rapport à l'année passée et s'élève donc à 21 721 passages pour 49 941 emprunts en 2023.

La médiathèque-ludothèque est ouverte à tout public 30h00 par semaine, en 2023 la structure a été fermée 3 semaines (2 semaines en août et 1 semaine en décembre).

La ludothèque a déménagé au sein de la médiathèque le 29 mai 2021.

La gratuité d'inscription mise en place en 2019 a bénéficié cette année encore à 1213 usagers et 481 nouvelles inscriptions.

Des animations gratuites ont également pu être proposées. Nous avons ainsi accueilli 75 classes soit 1403 élèves ; et 36 séances d'animations ont été mis en place pour le RPE et le multi accueil.

81 animations ouvertes à tous et gratuites (heure du conte, rencontre littéraire, lectures...) ont été programmées en 2023.

En 2023, nous avons également programmé 12 « créateliers », ces ateliers ont pu profiter à 124 usagers ; 9 séances « jeux vidéo » ont également été proposées ainsi que 4 veillées jeux de société.

La médiathèque-ludothèque a également développé ses actions hors les murs notamment dans le cadre des actions transversales au sein de la ville. Nous avons programmé dans le cadre de « un été à Bernay » une escape Game adapté pour les plus jeunes qui a accueilli 73 personnes et deux après-midi jeux en bois qui ont réuni 125 personnes.

Dans le cadre de la programmation de « Bernay scintille », nous avons proposé des actions uniquement familiales, notamment un concert qui a réuni 80 personnes.

Nous valorisons le partenariat avec la médiathèque départementale de l'Eure en participant à des projets. Nous avons mis en place la semaine contre l'illettrisme avec notamment 2 rencontres (65 personnes) et le mois du film documentaire (50 personnes).

### **Le Musée**

Le budget du musée des Beaux-Arts consacré à l'ensemble des événements représente près de **15 000 € TTC** en 2023 sans compter la masse salariale correspondant à ses animations.

Le musée s'inscrit dans le dispositif de la Carte Culture, dispositif d'accès simplifié à toute l'offre culturelle de la Ville de Bernay mis en place en 2019. Il offre à son détenteur un accès en tarif réduit aux collections permanentes, expositions du musée, et animations proposées. L'accès à l'abbatiale, en visite libre, reste gratuit.

En 2023, le musée a fait bénéficier de conditions de gratuité à 2 452 personnes auquel s'ajoute 1592 scolaires, l'ensemble représentant près de 75 % de la fréquentation globale. Cette gratuité a bénéficié aux différents publics des rendez-vous événementiels ainsi qu'aux jeunes de moins de 12 ans, aux groupes scolaires bernayens et aux groupes hors-scolaires (crèche, centre de loisirs, RAM).

En 2023, l'exposition temporaire consacrée au photographe Harold Hermann était entièrement gratuite. Elle se déployait dans une salle du musée qui a été fréquentée par 600 visiteurs et dans l'abbatiale qui a compté 5522 visiteurs (chiffre de fréquentation non inclus dans le chiffre global de fréquentation du musée).

Le musée participe aux journées européennes gratuites : 238 visiteurs pour les Journées Européennes du Patrimoine, 66 pour la Nuit Européenne des Musées, 17 pour les Rendez-vous aux jardins.

Dans le cadre de sa programmation 2023, le musée a proposé 19 rendez-vous à tarif réduit : 8 ateliers-goûters (56 participants), 4 museo-doudou (37 participants), 2 jeux de piste (29 participants), 1 escape Game (33 participants), 4 ateliers ado (13 participants) et 5 visites flash de l'exposition temporaire (46 participants).

- **Subventions et avantages en nature au Centre Communal d'Action Sociale de Bernay :**

Le CCAS propose une politique de prévention et d'accompagnement à destination des plus vulnérables et favorise l'accès aux droits. Elle développe une politique de soutien et d'accompagnement en faveur des familles et personnes isolées. Elle œuvre également dans la lutte contre les violences intra-familiales.

Il développe une politique de prévention de la perte d'autonomie à destination des seniors de la Ville de Bernay et met en place plusieurs actions solidaires telles que les colis de Noël, les visites solidaires, la mise en place d'actions intergénérationnelles.

Le CCAS gère également la résidence Autonomie Lyliane Carpentier comprenant 81 appartements et 116 places. La résidence est un moyen de lutte contre la perte d'autonomie et favorise le lien social. Les résidents sont locataires tout en bénéficiant de services tels que la restauration, la veille de nuit, les animations et un soutien selon les situations rencontrées par les résidents et leurs familles.

La totalité de la subvention Ville versée au CCAS pour 2023 s'est élevée à 215 000 €.

Les avantages en nature sont estimés à 200 000 euros pour la mise à disposition des services transversaux de la Ville (RH, Finances, Informatique, Juridique, Marché Publics, Logistique, Courrier, Services Techniques) sans compter la mise en disposition du bâtiment pôle social.

Soit un montant total de **415 000 € TTC** de soutien de la ville de Bernay au Centre Communal d'Action Sociale.

- **Subventions et avantages en nature aux associations :**

Le soutien à la vie associative est un enjeu fort pour la solidarité et le lien social. Aussi, un soutien d'environ **604 533,74 € TTC** a été apporté aux associations. Au titre des subventions versées pour un montant total de 120 421,26 € et des avantages en nature pour un montant total de 484 112,48 € (mise à disposition de locaux, de salles, de personnel).

- **Soutien des activités pour la petite enfance, les enfants et les jeunes**

En 2020, le Pôle Enfance Jeunesse a introduit la médiation culturelle dans les accueils périscolaires et proposé des ateliers sur les temps périscolaires du matin et soir, au sein des écoles, encadrés par des animateurs qualifiés. En 2023, le Service Vie Scolaire a encadré 42 531 heures enfants pour un coût global de fonctionnement de 247 173,57 €.

L'Accueil de Loisirs propose aux enfants de 3 à 12 ans, sur les temps périscolaires du mercredi et les temps extrascolaires, des projets thématiques, ludiques et éducatifs. Sur l'année 2023, la structure a encadré 62 250 heures enfants pour un coût global de fonctionnement de 382 547,12 €.

A partir de 2021, l'offre jeunesse a évolué vers la création d'un pôle adolescent qui a permis des ouvertures, en plus des petits et grands séjours sur les mercredis et samedis pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans. Sur l'année 2023, les activités du pôle adolescents se sont déroulées au sein de la maison de quartier du Bourg-Le-Comte (quartier prioritaire Politique de la Ville). La structure a encadré 10 838 heures enfants pour un coût global de fonctionnement de 54 836,67 €.

En 2023, la ville a poursuivi le déploiement des actions parentalité en proposant des rendez-vous différents dont des cafés des parents, des soirées conférence et des ateliers enfants/parents dont certains se sont faits en collaboration avec le centre social sur le quartier prioritaire et partenaires du territoire.

La totalité des dépenses du Pôle Education Jeunesse représentait en 2023 **684 557,36 €**.

### **Actions sportives :**

La ville entend encourager la pratique sportive, notamment en direction des jeunes, en proposant des manifestations sportives telles que :

- Le Sport ma santé pour les scolaires élémentaires et les associations sportives : le service des sports a proposé des animations/ateliers sports en direction des enfants durant la semaine scolaire et des animations ludiques et familiales durant le mercredi et samedi. En parallèle, des ateliers diététiques et santé afin promouvoir l'importance de pratiquer une activité sportive et/ou physique afin d'avoir une bonne santé. Dans le cadre de cette action, nous avons travaillé avec le service cardiologie et diététique du centre hospitalier de Bernay.

- Le triathlon scolaire en Co organisation avec l'I.B.T.N : depuis 4 ans maintenant nous coorganisons avec nos collègues de l'Interco Bernay Terres de Normandie, un triathlon scolaire afin de faire découvrir la discipline aux enfants du territoire. Durant cette semaine, regroupant près de 1 000 enfants du territoire, nous menons également des ateliers de découverte du vélo, d'initiation à sa réparation, des ateliers santé avec le centre hospitalier, de la prévention routière avec les services de Gendarmerie, des ateliers de sensibilisation aux valeurs de l'Olympisme avec le Comité Départemental Olympique et Sportif.

- Activités sportives "Un Été à Bernay" : durant 3 semaines pendant la période estivale, le service des sports organise et propose des animations sportives, ludiques et familiales en direction du public du territoire ne pouvant partir en vacances l'été. Au-delà, une programmation culturelle est également organisée afin de faire découvrir des spectacles d'Arts de Rue.

- Tout Bernay Court en Rose en Co-organisation avec le Sporting Club de Bernay : depuis 4 ans maintenant, nous organisons une course urbaine avec des distances de 1km (pour enfant), 2.5km course et marche, 5km et 10km. Le montant des inscriptions sont intégralement reversées à la ligue contre le cancer. Nous souhaitons que cette course ne soit pas chronométrée afin qu'elle touche le plus grand nombre de familles et que ce moment soit un moment de partage en familles, sans compétition, et solidaire.

- Interventions sports dans les écoles et structures municipales de la Ville : la Ville de Bernay propose des interventions sportives dans les écoles par le biais de 2 éducateurs sportifs municipaux. Ainsi et dans ce cadre, chaque classe et école de la Ville dispose de créneaux de 7 séances afin de promouvoir le sport et l'activité physique.

- Projet savoir rouler à vélo : la ville de Bernay a entrepris dans cette démarche. Ainsi, nous avons réalisé l'investissement de vélos provenant d'un reconditionnement. Nous développons depuis des ateliers de savoir rouler auprès des enfants afin de les sensibiliser à la mobilité douce et au-delà de promouvoir et en mettant à disposition des équipements pour la pratique sportive (gymnases, Dojos, Hall de Gym, salle d'escalade).

Le coût estimé de l'ensemble des manifestations gratuites (Personnels compris) est de **80 000 € TTC**.

Favoriser l'accès à des équipements sportifs de qualité dans tous les quartiers de la ville et créer des espaces dédiés à la pratique libre sont essentiels pour la ville au même titre que promouvoir le sport et ses valeurs dès le plus jeune âge. Pour ce faire, la ville investit pour l'entretien, l'aménagement et l'accessibilité des équipements.

Soit un montant total pour 2023 des actions de la ville menées en direction de la solidarité, de la jeunesse et de l'insertion des populations fragilisées de **1 885 001€ TTC**, hors budgets PRE.

---

**Délibération :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2334-15 et L.1111-2.  
Vu le rapport ci-présenté.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte** du rapport retraçant les actions de Développement Social et les conditions de leur financement pour l'année 2024 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 12/12/2024,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

